

Génocide : Le 19 avril s'ouvrira à Bruxelles le procès du major Ntuyahaga L'assassin des Casques bleus jugé

Jean-Pierre Borloo

Le Soir, 3 avril 2007

L'accusation dévoile ses armes. Un récit tragique pour les dix Casques bleus belges et pour le Premier ministre rwandais, assassinés.

Le 6 avril 1994, vers 20 h 30, l'avion transportant le président rwandais, Juvénal Habyarimana, amorce son approche vers l'aéroport de Kigali. Il ne touchera le sol que sous forme de débris. Atteints par des tirs de missiles, l'appareil et ses occupants seront anéantis. Le pouvoir en place repose dès lors sur les épaules d'Agathe Uwilingiyimana, Premier ministre.

Les troupes des Nations unies, la Minuar, sont placées en alerte rouge. Et le bataillon belge Kibat est chargé de la protection du Premier ministre. Dès cet instant aussi, un violent sentiment anti-Belges est propagé, certains faisant peser sur nos troupes la responsabilité de l'attentat.

Ces faits seront au centre des débats de la cour d'assises de Bruxelles dès le 19 avril, pour une période de deux mois. Selon l'acte d'accusation, colonne vertébrale de ce procès, le major Bernard Ntuyahaga est poursuivi devant cette Cour pour les assassinats de dix Casques bleus belges, du Pre-

mier ministre, et d'autres civils encore, à Kigali et à Butare.

Nous vous livrons en primeur le récit des accusations qui pèsent contre lui (lire ci-contre).

Peu après l'attentat présidentiel, le lieutenant Thierry Lotin est chargé de la protection du Premier ministre. Dans la nuit, quatre jeeps comprenant dix hommes tentent de se rendre au domicile d'Agathe Uwilingiyimana. Sur la route se dressent déjà des barrages de militaires des FAR (Forces armées rwandaises). Le sentiment anti-Belges est palpable. La nuit du 6 au 7 avril est chaude. A 5 h 19 du matin, les premières jeeps arrivées près de la maison du Premier ministre sont prises sous le feu de blindés. Nos militaires se protègent comme ils le peuvent. D'autres blindés rwandais arrivent. A 5 h 52, des coups de feu sont tirés sur la maison d'Agathe. Peu avant 7 h, les Belges veulent se replier au cantonnement de la Minuar.

Vers 8 h 20, Agathe demande de l'aide ; elle veut s'enfuir par les jardins. Le lieutenant Lotin signale les risques de suivre le Premier ministre. Il est convenu de ne pas l'accompagner. Elle cherche refuge chez un voisin.

Les hommes de Lotin sont encerclés. Un officier rwandais leur enjoint de rendre les armes et leur promet une protection. Des discussions ont lieu par radio entre Lotin et ses supérieurs, le lieutenant-colonel Joseph Dewez et le colonel Luc Marchal. Lotin signale que quatre de ses hommes sont déjà désarmés et à terre. Les hommes obtiennent.

Dix Casques bleus belges et cinq autres, ghanéens, sont faits prisonniers par les FAR et emmenés en minibus vers le camp Kigali. Sur place, ils sont pris à partie et violemment frappés. A 9 h 06, le lieutenant Lotin accède au local de l'observateur de l'ONU, il lance un cri d'alarme sur un réseau téléphonique. Il sait qu'ils vont tous se faire lyncher...

Ce sera le dernier contact avec les Casques bleus belges. Quatre de ses hommes périssent effectivement sous les coups, six autres continuent à résister. Ils se réfugient dans un local annexe. Celui-ci est pris sous le feu des Rwandais. Un Belge périt. Les FAR font sortir les Ghanéens et l'observateur de l'ONU. Puis ils massacrent les cinq Belges restants.

Le major Ntuyahaga est poursuivi pour ces assassinats, étant considéré comme l'officier rwandais qui a organisé, sinon cautionné, ce massacre. Des Casques bleus ghanéens ayant survécu signalent que c'est lui qui conduisait le minibus jusqu'au camp Kigali. L'observateur de l'ONU parle aussi de militaires commandés par le major Ntuyahaga. On l'accuse également d'avoir répandu et amplifié la rumeur anti-Belges. Les débats de la cour d'assises porteront donc sur la responsabilité du major rwandais dans ce massacre. Lequel nie avoir joué pareil rôle.

Il sera aussi question de lui

dans l'assassinat du Premier ministre. Agathe Uwilingiyimana a réussi à fuir chez un voisin. Des militaires ont investi sa maison, l'ont pillée, se sont imbibés d'alcool et ont poursuivi la traque. Agathe et son mari ont été pris et ramenés à leur résidence. Les militaires tiraient des coups de feu en l'air. Puis Agathe Uwilingiyimana a été assassinée, chez elle.

Plusieurs témoins signalent que, chez le major Ntuyahaga, c'était la fête le soir du 7 avril 1994, date du commencement du génocide rwandais qui fera 800.000 morts en quelques semaines.

Repères

Compétence universelle. En son nom, la Belgique peut juger des faits qui ne se sont pas produits sur son territoire. Deux autres procès liés au génocide rwandais se sont donc déjà déroulés.

Premier procès. Il s'est tenu du 17 avril au 8 juin 2001 devant la cour d'assises de Bruxelles. Il concernait quatre accusés, dits « les quatre de Butare » : Alphonse Higaniro, Vincent Ntezimana, sœur Gertrude (Consolata Mukangango) et sœur Maria Kizito (Julienne Mukabutera). Ils ont respectivement été condamnés à 20, 12, 15 et 12 ans pour leur participation aux massacres dans la région de Butare (sud).

Deuxième procès. Il s'est tenu à Bruxelles du 9 mai au 29 juin 2005. Les deux accusés, Etienne Nzabonimana et son demi-frère Samuel Ndashyikirwa étaient des commerçants de la région de Kibungo (sud-est). Ils ont prêté main-forte aux tueurs de la région et ont été condamnés à 12 et 10 ans de prison.

Tribunal pénal international.

Les acteurs de premier plan du génocide sont jugés par le TPI à Arusha (Tanzanie). Comme le colonel Théoneste Bagosora, le major Nzuwonemeye et le capitaine Sagahutu pour l'assassinat des 10 casques bleus belges.

L'acte d'accusation contre Bernard Ntuyahaga

Dès le 19 avril, Bernard Ntuyahaga devra répondre d'accusations graves, liées au génocide rwandais de 1994, devant la cour d'assises de Bruxelles. Le procès devrait durer huit semaines au moins.

La cour sera présidée par Karin Gérard et l'accusation sera soutenue par le procureur fédéral Philippe Meire.

Le dossier d'instruction atteint quelque 70.000 pages ! Bernard Ntuyahaga est le seul accusé de ce procès. Il a 55 ans et est détenu en Belgique. Il était major dans l'armée rwandaise à l'époque des faits, c'est-à-dire entre janvier et juillet 1994.

Il devra répondre de nombreux crimes de droit international humanitaire. Parmi eux, il y a le meurtre, le 7 avril 1994, des dix Casques bleus belges en poste à Kigali : Bruno Brassine, Alain Debatty, Christophe Dupont, Yannick Leroy, Stéphane Lhoir, Thierry Lotin, Bruno Meaux, Louis Plescia, Christophe Renwa et Marc Uyttebroeck.

Le major Ntuyahaga est aussi poursuivi pour le meurtre du Premier ministre rwandais de l'époque, Agathe Uwilingiyimana.

Ensuite, d'autres meurtres pré-

cis lui sont encore reprochés. A Kigali, entre le 6 et le 12 avril 1994, ceux d'Emmanuel Nkundabagenzi et de membres de sa famille ; de Justin Niyongira et de membres de sa famille ; d'Antoine Ntashamaje et de membres de sa famille ; de Claire Kayitesi ; et de Solange Uwizeye.

Enfin, l'acte d'accusation retient également d'autres meurtres dans la préfecture de Kigali, à des dates indéterminées entre le 6 avril et le 6 juin 1994, sur un nombre indéterminé de personnes non identifiées à ce jour. Et entre le 6 juin et le 5 juillet, sur un nombre indéterminé de personnes non identifiées, dans la préfecture de Butare (sud du pays). L'accusation porte encore sur des tentatives de meurtre. Notamment sur les personnes de Anastase Murumba, Richard Nizeyimana et Claire Uwimana, à Kigali.

Des témoins clefs, mais pas de politiques

Plusieurs témoins clefs devraient venir témoigner devant la cour d'assises de Bruxelles, dont les Casques bleus ghanéens qui se trouvaient avec les Belges quand ils ont été faits prisonniers. Le colonel Marchal et le lieutenant-colonel Dewez devraient aussi être convoqués.

Mais il semble par contre qu'on n'entendra pas de témoins politiques de l'affaire, comme le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Willy Claes, et son collègue de la Défense, Leo Delcroix. Un signe de la volonté de ne pas faire de ce troisième « procès Rwanda » un procès politique.

En 1996, les familles des dix Casques bleus belges assassinés

s'étaient rendues au Rwanda, sur les lieux du massacre, pour honorer la mémoire de leurs proches.
Photo Belga